Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_255_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-255-2025

Objet : Engagement pour l'élaboration d'une stratégie de Gestion intégrée du Trait de côte sur le littoral de Saint-Brieuc Armor Agglomération

L'an 2025 le 18 décembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Madame Blandine CLAESSENS.

MEMBRES PRESENTS
Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Joël BATARD, David BELLEGUIC, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Annie GUENNOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryse PINEL, Roland RAOULT, Alain RAULT, Marcel SERANDOUR, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Thibaut GUIGNARD pouvoir à Maryse PINEL, Jean-Marc LABBE pouvoir à Vincent ALLENO, Arnaud BANIEL pouvoir à Ronan KERDRAON, Bruno BEUZIT pouvoir à Rémy MOULIN, Patrice DARCHE pouvoir à Alain RAULT, André GUYOT pouvoir à Michel JOUAN, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Thierry STIEFVATER, Martine HUBERT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Marcel SERANDOUR, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Aline LE BOEDEC, Hugues LESAGE pouvoir à David BELLEGUIC, Monique LUCAS pouvoir à Blandine CLAESSENS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Laure MITNIK pouvoir à Michelle HAICAULT, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Corentin POILBOUT pouvoir à Paul CHAUVIN, Maryline PREVOST pouvoir à Nadia LAPORTE, Christian RANNO pouvoir à Gérard MEROT, Catherine RIVIERE pouvoir à Denis HAMAYON, Valérie ROOS pouvoir à Bertrand FAURE, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Stéphane BRIEND,

MEMBRES ABSENTS
Catherine MARCHESIN, Annie SIMON

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 57
Nombre de votants : 78

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_255_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-255-2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul HAMON

Objet : Engagement pour l'élaboration d'une stratégie de Gestion intégrée du Trait de côte sur le littoral de Saint-Brieuc Armor Agglomération

EXPOSE DES MOTIFS

Face aux phénomènes naturels qui s'accélèrent sur notre territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération se prépare avec méthode pour repenser son rapport au littoral et assurer sa durabilité. Les questions liées au recul du trait de côte doivent se résoudre à l'aide d'outils adaptés, d'une mobilisation collective et d'une vision sur le long terme pour construire un avenir durable et soutenable.

La Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte, lancée en 2012, fait l'objet d'un nouveau programme d'actions 2025-2030 vise à accélérer l'adaptation de la bande côtière aux effets du changement climatique. Cette nouvelle Stratégie Nationale présente 5 grands axes :

- Axe A – Approfondir et partager la connaissance
- Axe B – Engager les territoires dans une trajectoire d'adaptation
- Axe C – Mobiliser des outils d'adaptation
- Axe D – Impliquer et sensibiliser les acteurs
- Axe E – Financer l'adaptation des littoraux

L'État à travers le Fonds Vert et la Région Bretagne avec un appel à projet, dans le cadre du programme de financement européen FEDER 2021-2027, souhaitent accompagner les collectivités dans le déploiement de stratégies locales de gestion du trait de côte et des risques littoraux.

Conformément à l'article L.321-16 du code de l'environnement, Saint-Brieuc Armor Agglomération, compétente en matière de défense contre les inondations et contre la mer au titre de la GEMAPI (5° du I de l'article L.211-7 du même code) peut élaborer une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte.

Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite au vu de l'exposition du territoire aux risques d'érosion, s'engager sur la période 2025/2027 dans l'élaboration d'une Stratégie intercommunale de Gestion Intégrée du Trait de Côte pour anticiper les évolutions du littoral et faciliter l'adaptation des territoires à ces changements.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_255_2025-DE

Ce projet comprendra plusieurs volets :

1. Améliorer la connaissance des aléas littoraux (érosion marine, érosion continentale),
2. Développer la sensibilisation des citoyens et des acteurs ;
3. Elaboration de la stratégie de gestion des ouvrages littoraux face au changement climatique
4. Définir des orientations pour adapter les secteurs à risques et établir un plan de réduction de la vulnérabilité des infrastructures d'intérêt général
5. Développer une approche globale de gestion des risques littoraux (érosion et submersions marines) et de leur évolution en lien avec le changement climatique

En application de l'article L.321-16 du code de l'environnement, cette stratégie comportera des dispositions relatives à l'information du public sur le risque de recul du trait de côte. Elle devra être compatible avec les objectifs et les règles générales définis dans le le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_255_2025-DE

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment le I de l'article L.5216-5 ;

VU le code général des impôts et notamment ses articles 1530 bis et 1609 nonies C ;

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L.321-16 et L.321-17 ;

VU la loi n°2014 - 58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"), notamment ses articles 56 à 59 ;

VU la loi n°2015 - 991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), notamment ses articles 64 et 76 ;

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

VU la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

VU la délibération DB-220-2019 du 26 septembre 2019 portant instauration de la taxe GEMAPI ;

VU la délibération DB-051-2021 du 22 avril 2021 approuvant la stratégie de GEMAPI ;

VU l'avis de la commission transition écologique du 4 décembre 2025 ;

Le bureau statutaire en date du 4 décembre 2025 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

DECIDE d'engager l'élaboration d'une Stratégie de Gestion Intégrée du Trait de Côte sur le littoral de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité à cette fin, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président, ou sont représentant dûment habilité à cette fin, à engager toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de la Stratégie de Gestion Intégrée du Trait de Cote sur le littoral de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_255_2025-DE

DIT qu’en application des articles L.2131-1 et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l’État dans le département, fera l’objet d'une publication sous forme électronique et sera mise à la disposition du public sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement et ce pendant une durée minimum de deux mois.

Présents : 57	Pouvoirs : 21	Total : 78	Exprimés : 78
Voix Pour : 78	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Blandine CLAESSENS

Président,

Ronan KERDRAON